

# BIENTÔT LES 80 ANS DE LA LIBÉRATION

## Sur les traces du résistant Camille Bizet

**MOREUIL** Dans le cadre de l'exposition prévue le 31 août, l'association "Mémoire du Santerre" a réussi à prendre contact avec la famille du résistant Camille Bizet.

**F**in juin, l'association « Mémoire du Santerre » faisait un appel, dans nos colonnes, pour retrouver des photographies de Camille Bizet. Le tout dans le but de préparer l'exposition du 31 août prochain sur les figures de la résistance à Moreuil pendant la Seconde Guerre mondiale, en lien avec le 80e anniversaire de la Libération de la ville. L'appel a visiblement été entendu puisqu'il y a quelques jours, Dominique Logié-Lamblin, co-présidente annonçait avoir eu un retour positif : « Bingo ! Une petite nièce du résistant m'a appelée et va me l'envoyer. Nous allons, bien évidemment inviter sa famille pour cette cérémonie... ».



Dominique Logié-Lamblin, co-présidente de Mémoire du Santerre, travaille actuellement pour revenir sur le parcours des héros locaux de la résistance.



Camille Bizet a été une figure de la résistance dans la commune de Moreuil. Il sera à l'honneur, le 31 août prochain.

### DES ACTES HÉROÏQUES

Cet échange a permis également de confirmer le parcours du résistant local : « Camille Bizet est né le 24 décembre 1921 à Morisal (Somme), il s'est marié à Monthadier le 11 juillet 1942, avec Eglantine Blanche Minard. Avant la guerre, Camille Bizet était employé comme bonnetier à Lushine Baulx (Moreuil). En février 1942, il est contraint d'aller travailler en Allemagne. À l'occasion d'une permission, refusant de repartir, il se réfugie chez ses beaux-parents à

Monthadier. Le 14 juillet 1943, son groupe pose une mine sur la même ligne, entre Moreuil et Braches. Le 16 juillet 1943, il participe à une autre action de sabotage, cette fois sur l'axe Amiens-Tergnier, au niveau de Guillaucourt, qui entraîne la destruction d'une locomotive et de deux wagons. En mars 1944, revenu à Moreuil, au domicile de sa mère, il y est arrêté par la Gestapo le 2 avril 1944, puis interné à la Citadelle d'Amiens. Dans la nuit du 8 au 9 mai 1944, des agents de la Gestapo

l'emmènent au Bois de Gentilles où il fut fusillé, puis enterré sur place avec sept autres résidents. Dans les jours qui suivirent la Libération, des fouilles ont mis à jour un charnier de 27 victimes (les huit fusillés de mai et 18 tués dans la nuit du 28 au 29 août). Son nom est inscrit sur le monument érigé sur les lieux du massacre (24 août 1947). Il a également été reconnu comme déporté FFI. Le 22 mars 1960, il a reçu la médaille de la Résistance à titre posthume. »

Ces documents s'annoncent précieux pour préparer cette exposition sur les résistants qui ont permis la Libération de la ville, avec le soutien des Anglais. Des figures locales auxquelles la commune de Moreuil a rendu hommage, ces dernières années, en proposant que des rues portent leur nom. Dans un mois, Maurice Garin, Norbert Malterre, les frères Michel et Marc Sené vont par exemple être évoqués. Cette exposition sera proposée le 31 août au centre culturel.

# DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?

## Trois projets photovoltaïques en discussion

**AVRELUCENOYE** L'installation d'ombrières et d'une centrale photovoltaïque est à l'étude sur le territoire. Objectif : alimenter les entreprises et les bâtiments intercommunaux.

**Alimenter en électricité les entreprises et les bâtiments intercommunaux**, c'est l'objectif d'un projet photovoltaïque à trois bandes, qui va se mettre en place sur le territoire. Alain Surhomme, Vice-Président au Développement Economique, a expliqué que la Communauté de communes Avre-Luce-Noye a reçu une manifestation d'intérêt spontanée par la société Soledra, entreprise du groupe local Lhotellier, en vue de l'occupation de fonciers sur la zone d'activités du Val de Noye à Alliy-sur-Noye, au-dessus du siège de l'intercommunalité, le tout sur 14 400 m<sup>2</sup>.



**UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE JUMEL**

une superficie de 6 441 m<sup>2</sup> et 3 978 m<sup>2</sup> soit une superficie totale de 10 419 m<sup>2</sup>.

L'intercommunalité s'est montrée favorable au projet, estimant que « l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur la zone d'activités du Val de Noye et d'une centrale solaire à Jumel permettront de valoriser ces fonciers, d'accroître l'attractivité du territoire, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de développer l'autoconsommation. »

Suite à cette proposition, la communauté de communes a mis en place une procédure de publicité et de sélection préalable. La société Soledra et la Sem Somme Energies ont candidaté cet été, et c'est Soledra qui l'a emporté. Une seconde procédure de publicité va être mise en place pour trouver des structures intéressées, notamment sur le secteur de Jumel.

### DES INSTALLATIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le projet devrait être complété par l'installation et le développement d'ombrières photovoltaïques près de l'entreprise Tubessa, ainsi que le développement, l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Jumel. L'ensemble des parcelles appartient à la Communauté de communes Avre-Luce-Noye. Pour les deux projets annexes, la pre-

Le projet prévoit le développement d'ombrières photovoltaïques dans la zone d'activités d'Alliy-sur-Noye, près de l'entreprise Tubessa.

mière parcelle concernée, se compose actuellement d'un parking utilisé par les salariés des sociétés Tubessa et la Poste. La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) précise que pour les parkings

de plus de 1 500 m<sup>2</sup>, le dispositif d'ombrage doit être réalisé par ombrières avec panneaux solaires avec l'obligation de couvrir au minimum 50% de la surface. Les autres parcelles concernées sont situées sur la commune de Jumel.

R L